

Séance de mardi 4 septembre 2018 à 20h15

<u>Président</u>	M. Yves Charrière
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Cretegny
<u>Scrutateurs</u>	M. Stéphane Cloux Mme Shanti Babajee

43 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Philippe Cretegny, Nelson Douchet, Marc Perrenoud, Alain Biedermann, Jean-Gabriel Rey, Catherine Crevoisier, Mathieu Félix, Catherine Berger, Thierry Bertinotti, Kirsti de Mestral.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président annonce une modification de l'ordre du jour. Le point 1 est désormais l'adoption des procès-verbaux des séances du 26 juin et du 3 juillet. L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.

1. Adoption des procès-verbaux des 26 juin et 3 juillet 2018

Le procès-verbal de la séance du 26 juin est adopté par 41 voix, 2 abstentions.

M. Charles Gabella demande pour quelle raison l'extrait du PGA et RPGA n'est pas disponible sur le site communal. Il lui est répondu par le président que l'extrait est en principe sur le site communal et il a été transmis au département cantonal compétent.

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet est adopté par 36 voix, 7 abstentions.

2. Assermentations

Le président procède à l'assermentation de MM. Diego de Haller et David Terraz, tous deux membres de la liste Aubonne Attitude, en remplacement de Mme et M. Catherine Aellen et Yves Aellen, démissionnaires et membres de cette liste. Dès lors, 45 conseillers sont présents.

3. Communications du Bureau

Le 22 août dernier eut lieu la séance de passation des pouvoirs entre M. Wladimir Mange, M. Yves Charrière, en présence des scrutateurs, de la secrétaire, de l'huissier et d'une journaliste

du Journal de Morges. A cette occasion, il a été procédé au choix des scrutateurs du Bureau électoral de l'année 2018-19. La séance s'est poursuivie par un apéritif et un repas au domicile du nouveau président. Le président affirme que c'est une équipe soudée et motivée qui va travailler durant cette année.

Une nouvelle liste des conseillers sera distribuée prochainement. Il est demandé aux conseillers de transmettre rapidement tout changement les concernant à la secrétaire.

D'autre part, le président rappelle que tout conseiller qui se propose pour participer aux commissions est prié de prendre contact avec lui par courriel à l'adresse : president.conseil@aubonne.ch.

Le président annonce que dorénavant les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse au président et à la secrétaire par courriel (president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch), les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

Le président cite quelques dates à l'agenda et rappelle que celles-ci sont disponibles sur le site communal : www.aubonne.ch.

4. Rapport de la commission – Préavis no 6/18 – Arrêté d'imposition pour les années 2019 et 2020

Le rapporteur de la CoFIN, M. Olivier Gétaz donne lecture du rapport de la commission. En conclusion : En évaluant le pour et le contre et en prenant en compte l'ensemble des réflexions énumérées dans le rapport, la CoFIN propose à la majorité, d'amender le préavis municipal no 6/18 relatif à l'arrêté d'imposition 2019-2020 en limitant le nouvel arrêté d'imposition à une année, soit jusqu'à fin 2019 en attendant que les autorités cantonales et le Conseil d'Etat agissent concrètement avec des mesures adéquates sur les compensations à la RIE III et en réclamant une révision rapide et complète de la péréquation de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. Adopte le nouvel arrêté d'imposition communale pour l'année 2019 (limité à une année)
2. Fixe le taux d'imposition à 70% par rapport à l'impôt cantonal de base
3. Reconduit, avec la correction de perception de l'impôt sur les chiens de Fr. 100.- (amendement), sans modification les autres impôts et taxes qui figurent dans la formule d'arrêté d'imposition annexée et qui fait partie intégrante de ce préavis.

M. Olivier Gétaz, au nom de la CoFIN, indique une correction du rapport : « La CoFIN recommande que le montant de ces deux points supplémentaires soient alloués en priorité à des projets culturels et touristiques, du patrimoine et à des prestations supplémentaires qui bénéficieront directement à la population aubonnoise ».

Le président demande à la Municipalité si elle désire s'exprimer sur les amendements. Monsieur le Municipal Jean-Christophe de Mestral, au nom de la Municipalité, répond que pour ce qui est de la taxe sur les chiens, il s'agit effectivement d'une erreur par suite de la facturation de cet impôt par les services cantonaux. Le président ouvre la discussion.

M. Nicolas Suter a quelques remarques sur le préavis et le rapport de la CoFIN. Il a l'impression que l'on cherche à faire peur concernant l'endettement, notamment sur la dette brute par habitant de Fr. 8'368.--. Le bilan au 31 décembre mentionnait 8,4 mios de disponibilités, 10 mios de débiteurs, 8 mios de patrimoine financier. La dette nette est quasiment nulle. Il aimerait savoir si la situation est un endettement ou si on essaie de nous faire peur. On parle de recettes exceptionnelles, il n'y en a pas au budget, et c'est le propre de celles-ci. Il trouve étonnant que l'on dise que cette situation va se terminer et qu'il faut augmenter les impôts. La CoFIN dit qu'elle est surprise que le préavis arrive en juin alors qu'elle le demande encore plus tôt, il n'y a pas de cohérence. Pour lui, l'arrêté d'imposition doit être lié à une année de référence, l'année prochaine, lié à un budget car il y a des recettes liées à des dépenses, donc si on détache les deux, il n'y aura aucune indication sur le budget. M. Olivier Gétaz rectifie, la CoFIN a demandé que le préavis soit présenté plus tard, soit avant les vacances pour une éventuelle adoption à la première séance du Conseil de la rentrée. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que c'est une volonté municipale de choisir l'endettement brut plutôt que le net. Aubonne a des liquidités suffisantes pour compenser l'endettement. La situation à ce stade est bonne, ce qui est plus ennuyeux, c'est l'augmentation de plus de Fr. 3'000.- d'endettement brut par habitant de ces 5 dernières années qui est clairement au-dessus de la moyenne cantonale. C'est ce rythme de dégradation qui inquiète. Quant aux recettes exceptionnelles, on ne peut dire qu'il n'y en aura plus, simplement, la Municipalité n'a pas de projet à intégrer dans une planification.

M. Nicolas Suter, est surpris de la recommandation de la CoFIN, d'affecter les deux points d'impôt à la culture, au patrimoine, c'est en totale contradiction avec le préavis mentionnant que l'on a absolument besoin de ces deux points d'impôt. La CoFIN souhaite attribuer ces deux points à quelque chose en particulier ; pour lui c'est une question budgétaire. M. Olivier Gétaz répond que l'idée est, si l'on augmente le point d'impôt, que la population aubonnoise en voie les effets directs, raison pour laquelle, on a modifié le terme de vœu en recommandation. M. Jean-Charles Krebs, membre de la CoFIN ne voit pas non plus une contradiction si forte dans la mesure où il y a des demandes de points d'impôt, donc de ressources supplémentaires, alors même qu'il n'y a pas véritablement de projet d'économie. C'est donc une façon de mettre en évidence que les moyens doivent être affectés. Pour M. Nicolas Suter un point d'impôt ne doit pas être affecté. Finalement, le dernier argument de la Municipalité c'est la RIE III, et il s'avoue surpris que l'on n'attende pas quelques mois afin de savoir ce que les députés proposeront afin de compenser les effets de la RIE III. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que les compensations en discussion pour la RIE III sont de 50 mios, répartis selon un manque à gagner d'entreprises qui n'ont pas de statut spécial. Si on estime que le manque à gagner global du canton est de 130 mios, on peut estimer que la part d'Aubonne serait d'environ Fr. 300'000.- à compenser sur 1,4 mio. Cela ne réduit pas le déficit et cela fait

plusieurs années qu'Aubonne est à marge d'autofinancement zéro. Ces deux points d'impôt, c'est une perspective de saine gestion RIE III ou pas.

M. Charles Gabella demande de quelle manière on peut estimer l'effet de la péréquation de Fr. 330'000.- ? Et le nombre d'impôt communal peut-il l'influencer ? M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que la version 2 de la péréquation est insensible au nombre de point d'impôt communal alors que la version 1 y était sensible. Si on a un manque à gagner de 130 mios en termes de revenus de l'impôt sur les personnes morales, la facture sociale et la péréquation ne changent pas, les montants sont les mêmes. On répartit le même montant parmi les communes qui ont des revenus plus bas. Le canton fournit des projections qui permettent de les chiffrer. Notre facture sociale et la péréquation seront légèrement supérieures en 2019. M. Olivier Gétaz fait part d'un article de 24 Heures relatant que les Syndics du district de Nyon disent : « Cela suffit ! ». Cette situation les empêche d'établir leur budget 2019, c'est propre à toutes les communes des districts de Morges et Nyon. Pour Rolle, la mise en vigueur de la RIE III provoque un déficit brutal de 7,5 mios, soit 13 points d'impôt et la marge d'autofinancement devient négative de 8,6 points dès 2019.

Pour M. Thomas Buchanan, équilibrer un budget est simple, soit on limite les dépenses, soit on augmente les impôts, les options de limite des dépenses ont-elles été considérées ? M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que la Municipalité travaille sur le budget 2019, et confirme que la limitation des dépenses est tirée à fond. Même en intégrant les deux points d'impôt, il faudra limiter les dépenses, ce qui a déjà été le cas durant de nombreuses années, mais les charges cantonales et intercommunales augmentent. M. Olivier Gétaz appuie la Municipalité en indiquant que les charges maîtrisables restent stables depuis quelques années. Mme Eve Jaquier Butterfield demande pour quelle raison on doit les augmenter plus rapidement que les autres communes. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral rétorque cette augmentation est due à certains préavis municipaux, tel que la construction du Collège du Chêne qui a coûté 12 mios. M. Thomas Buchanan demande s'il est possible de détailler l'augmentation brute de l'endettement par habitant afin d'en connaître les motifs. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond qu'il en prend note mais que ce n'est pas le bon raisonnement à adopter. M. Christian Streit s'avoue surpris de la réponse du municipal concernant le Collège du Chêne, la Municipalité ayant répondu à la CoGEST que les communes investissant dans les écoles ne sont jamais péjorées. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond qu'il faut distinguer deux choses : l'investissement qui va mener à un endettement que l'on va pouvoir réduire en amortissant, et les revenus ; l'Assagie paie sa part par commune, mais une bonne partie des charges est quand même financée par les communes environnantes au prorata des élèves et des habitants. M. Charles Gabella revient sur l'endettement brut par habitant ; cela concerne tous les emprunts faits auprès d'établissements pour réaliser certains objets. Ce montant est de l'ordre de 21 mios actuellement alors qu'il fut un temps où les actifs étaient plus élevés que les dettes brutes. A l'heure actuelle, il s'agit d'un endettement. Ce qui est finalement le plus alarmant, c'est que la marge d'autofinancement a très fortement diminué ces dernières années. M. Nicolas Rosat revient sur l'amendement de la CoFIN qui demande deux points d'impôt sur une année. Pour lui, fondamentalement, les finances communales sont relativement bien gérées, la RIE III,

ajoutée à la facture sociale représente environ 1,4 mio par année. Les deux points d'impôt demandés représentent environ Fr. 440'000.-, le déficit est donc toujours d'un million par année. Il est prêt à voter une augmentation de deux points sur une année, mais attend de la Municipalité, qu'elle se pose la question sur certaines options qui doivent disparaître si on veut compenser un mio par année, soit 5 points d'impôt. Il attend donc que le prochain budget propose des options sévères ou intéressantes avant de décider en masse une augmentation de 5 points. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral prend note, et précise qu'un certain nombre de facteurs vont agir sur les finances communales ; les entreprises sur le territoire communal évoluent elles aussi en termes d'impôt. La Municipalité va essayer de tout faire pour ne pas demander des hausses d'impôt qui seraient inacceptables. M. Olivier Gétaz précise que la CoFIN s'est posé la même question, mais la Municipalité a répondu que c'était pour redresser la barre, raison pour laquelle la CoFIN a limité cette hausse à un an au vu des incertitudes concernant la RIE III, la péréquation et la facture sociale. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral précise qu'Aubonne ne s'en sort pas si mal, la perte pour Nyon ou Rolle est importante, il y a donc des variations énormes dans le canton. Il précise que la Municipalité soutient la demande de la CoFIN. M. Stefan Furrer demande à la CoFIN ce qu'il en est de leur recommandation de prestations supplémentaires ou projets. Pour lui, on demande une augmentation d'impôt, pour payer des charges, mais là il n'y a donc aucune réduction des charges pour la commune. M. Olivier Gétaz répond que cette hausse prévoit en effet des prestations supplémentaires aux habitants, de manière que la population aubonnoise reçoivent en retour quelque chose de visible. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier précise qu'il n'est pas question d'effectuer des dépenses supplémentaires. M. Alexandre Liardet demande une précision sur l'amendement de la CoFIN. Si ce dernier est refusé cela veut dire que l'augmentation des impôts va être fixe pour deux ans. Qu'en serait-il si la situation changeait l'année prochaine ? Il lui est répondu que seule la Municipalité pourrait faire une nouvelle proposition.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et ouvre la discussion sur l'amendement de l'impôt sur les chiens.

M. Guy Maurer trouve cet impôt sur les chiens injuste, car ils participent à la vie sociale des personnes.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet le texte de cet amendement au vote. L'amendement est accepté par 42 oui, 2 non, 1 abstention.

Le président ouvre la discussion sur l'amendement de limitation d'une année du taux d'imposition, soit jusqu'à fin 2019. La parole n'étant pas demandée, il le soumet au vote. L'amendement est accepté par 38 oui, 2 non, 5 abstentions.

Le président ouvre la discussion sur le fond. La parole n'étant pas demandée, il soumet le préavis municipal et ses amendements :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. Adopte le nouvel arrêté d'imposition communale pour l'année 2019 (limité à une année)
2. Fixe le taux d'imposition à 70% par rapport à l'impôt cantonal de base
3. Reconduit, avec la correction de perception de l'impôt sur les chiens de CHF 100.- (amendement), sans modification les autres impôts et taxes qui figurent dans la formule d'arrêté d'imposition annexée et qui fait partie intégrante de ce préavis.

Le préavis municipal 6/18 – Arrêté d'imposition pour les années 2019 et 2020 est accepté, avec ses amendements par 33 oui, 7 non, 5 abstentions.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral remercie les membres de la CoFIN pour leur travail et les Conseillers pour leur vote de confiance.

5. Rapport des commissions – Préavis no 8/18 – Réfection de la toiture du chalet du Pré de Rolle

Mme Anaïs Piguet donne lecture du rapport de la commission. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, propose de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. Autorise la Municipalité à procéder aux travaux de réfection de la toiture du Pré de Rolle.
2. Autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet.
3. Accorde un crédit de Fr. 156'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux.
4. Autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, aux meilleures conditions et dans les limites fixées par le plafond d'endettement voté par le Conseil communal le 29 novembre 2016.
5. Autorise la Municipalité à amortir cet investissement par des annuités fixes sur 10 ans.

M. Daniel Blanchard donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, propose aux conseillers d'accepter le préavis municipal.

Le président ouvre la discussion. M. Nicolas Pulfer demande à la Municipalité si elle accepte le vœu de la commission, soit le remboursement de l'installation de base financée par M. et Mme Rod. Mme la Municipale Sandra Linder répond que la Municipalité accepte le vœu émis par la commission. M. Wladimir Mange propose que ces panneaux, utilisés 130 jours par année, soient transportés et branchés sur un bâtiment à Aubonne de manière à les rentabiliser. M. Guy Maurer, quant à lui, propose de chauffer le chalet.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote du préavis. Le préavis municipal no 8/18 – Réfection de la toiture du chalet du Pré de Rolle est accepté à l'unanimité.

Mme Sandra Linder remercie les membres des commissions et les conseillers pour leur vote de confiance.

6. Préavis municipal no 10-18 – Convention de fusion entre les communes d'Aubonne et Montherod

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis municipal :

En conclusion, et par le présent préavis, la convention de fusion est soumise simultanément aux organes délibérants d'Aubonne et de Montherod. Il suffit qu'un seul de ces conseils vote non pour que le processus de fusion soit stoppé.

Si les deux Conseils approuvent cette convention, les citoyens des deux communes se prononceront sur la fusion lors d'une votation populaire spécialement organisée le 25 novembre 2018.

Les Municipalités ont porté ce projet dans un climat de confiance mutuelle et de complète transparence à l'égard de la population. Persuadées que le projet est dans l'intérêt de nos communautés, les Municipalités invitent leurs Conseils à adopter la convention de fusion.

La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

décide

D'adopter la convention de fusion entre les communes d'Aubonne et Montherod, telle qu'elle figure en annexe au présent préavis.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Christian Streit, Denis Berger, Eve Jaquier Butterfield, Lorette Killias Leutwiler, Julien Lüthi. Suppléants : M. Jean-Gabriel Rey et Mme Nathalie Egger.

Le président ouvre la discussion sur les remarques ou questions à transmettre à la commission.

M. Thomas Buchanan demande à la commission d'étudier l'opportunité de faire cette mise en œuvre six mois avant la fin de législature. Pour lui, il y a énormément de questions qui entrent en ligne de compte, notamment il est question d'un Conseil regroupant le Conseil communal d'Aubonne et le Conseil général de Montherod, dont on ne connaît pas le nombre. Il risque d'y avoir alors un certain déséquilibre des forces. D'où l'opportunité pour lui, d'avoir une fusion qui commence le premier jour de la nouvelle législature. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier rappelle que la convention de fusion mentionne le nombre de représentants des deux arrondissements électoraux dès la première législature (2021-2026). M. Pieter Volgers mentionne une erreur dans le document de convention de fusion : à l'art. 10 Vacances de sièges au Conseil communal et à la Municipalité, il est dit : *Les sièges devenus vacants au cours de la première législature (2016-2021), au lieu de 2021-2026.*

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour et rappelle que tout conseiller a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport (art. 56 du règlement du CC).

7. Nomination de la Commission de Gestion (CoGEST) 2018-19

Le président rappelle qu'il serait judicieux que certains membres de la CoGEST 2017-18 se représentent afin d'assurer une certaine continuité.

Sont proposés : Mmes et MM. Lorette Killias Leutwiler, Gérard Ferry, Verena Gubler, Pieter Volgers, Daniel Favre, Diego de Haller, David Terraz, Denis Berger, Ariane Perret Fivaz, Johann Frain, Stephan Furrer.

Les membres proposés acceptent tous leur mandat. Il n'est pas procédé à une élection, mais à un vote des Conseillers qui acceptent les noms présentés à l'unanimité. M. Nicolas Rosat précise que cela ne règle pas le cas du président et des suppléants. Dès lors, le président propose que ceux-ci choisissent eux-mêmes leur président et suppléants, selon l'art. 42 du règlement du Conseil. Le président demande aux membres de la commission de transmettre cette information rapidement à la secrétaire du Conseil rapidement.

8. Communications de la Municipalité

Concernant le PGA, M. le Municipal Michel Crottaz annonce que la Municipalité a, durant l'été, procédé aux corrections du plan, le règlement et le 47 OAT pour les articles qui ont été amendés par le Conseil communal. Ces plans et autres documents seront transmis au SDT prochainement. A leur retour, il sera procédé à une enquête publique complémentaire.

Pour la piscine, ce fut une bonne saison avec environ 65'000 entrées. Le changement de la chaudière a apporté une diminution d'environ un tiers de consommation de gaz pour cette saison.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés : Révision du PQ du Chêne (Fr. 110'000.- votés), Fr. 48'700.- engagés à ce jour. Crédit d'étude Caserne SDIS (Fr. 63'500.- votés), Fr. 28'400 engagés à ce jour. Rénovation de la tour du château (Fr. 266'800.- votés), Fr. 187'000.-, rénovation terminée, factures en cours. Rénovation des Halles (Fr. 292'000.- votés), Fr. 218'000.- engagés, rénovation terminée, facture en cours. Mise aux normes des terrains de football (Fr. 98'000.- votés), Fr. 0.- engagés à ce jour. Crédit d'étude sous-sol du CCSC (Fr. 100'000.- votés), Fr. 14'200.- engagés à ce jour. Mise en séparatif Place du Temple (1'550'000.- votés), Fr. 150'000.- engagés à ce jour. La dette est stable depuis le 1^{er} janvier.

Mme Sandra Linder informe sur la rentrée scolaire qui s'est bien déroulée ; le Codir de l'Assagie a dû procéder à des ajustements sur les transports scolaires. Ceux-ci sont dus notamment à un renforcement d'élèves de la rive gauche (Etoy-Buchillon), plus de classes secondaires (9-10-11^e année), une modification de trajet à Gimel par suite de l'ouverture du collège. Enfin, il y a davantage de personnes utilisant les transports publics aux heures des

transports scolaires. La croissance de la population scolaire voit comme conséquence une fréquentation accrue des structures d'accueil à midi, notamment au Ballon Bleu et par ricochet aux UAPE. Le Centre des Jeunes a pris ses quartiers à la Gare et a vu une recrudescence de fréquentation durant la première semaine.

Pour ce qui est de la Bibliothèque, la nouvelle responsable, Mme Catherine Borruat, invite ses lecteurs et la population à un apéritif qui aura lieu mercredi 5 et samedi 8 septembre prochains.

Les hirondelles de fenêtres subissent une crise du logement, le Parc Jura Vaudois en appui avec la société ornithologique de Sempach, propose une aide en mettant à disposition des nichoirs pour favoriser l'accueil de ces oiseaux. On peut en obtenir en les contactant.

M. le Municipal Pascal Lincio annonce qu'un premier match a eu lieu ce week-end sur le terrain de football du Chêne après sa mise aux normes ACVF. Il rappelle l'envoi d'un tous-ménages pour le Prix de la Ville d'Aubonne. Le délai de dépôt des dossiers est fixé au 30 septembre au Greffe municipal et le Jury délibérera le 3 octobre prochain.

Quant à la lutte contre les néophytes, il y travaille avec le responsable des Parcs et Jardins et une brochure sera mise en circulation dès mi-septembre. D'autre part, il fait part de la création d'une journée écocitoyenne pour discerner et arracher ces plantes invasives le samedi 30 mars ou 6 avril 2019. Il informe sur le plogging (courir en ramassant des déchets) dont une entreprise de la région organise une journée le 21 septembre prochain.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe sur le chantier de rénovation de la tour, les travaux ont été exécutés dans les règles de l'art et le budget a été tenu comme tout un chacun a pu le constater durant Albona Festival, festival dont la Municipalité a été très enthousiasmée par ce festival, que ce soit au niveau sécuritaire, organisationnel et convivialité et en particulier par la couverture de la cour intérieure, qui fut un petit chef-d'œuvre.

9. Questions, vœux et divers

M. Gérard Ferry est surpris qu'il n'y ait plus de panneau pour l'accrochage des affiches de manifestations à Aubonne. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la Municipalité est en réflexion pour poser un nouveau support avec la commission culturelle.

M. Wladimir Mange interpelle la municipalité sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des arrêts de bus et des trains, seul un tiers d'arrêt est adapté à celles-ci et demande ce qu'il en est à Aubonne et ses environs. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la municipalité va se renseigner. M. Wladimir Mange annonce également la première course de l'Arboretum le 9 octobre prochain, des papillons sont à disposition à l'entrée. Il ne s'agit pas d'une course de vitesse.

M. Denis Berger informe sur une nouvelle manière de faire du sport : l'Urban Training. Il s'agit de sport en ville, donné par un coach et les essais sont gratuits pour les habitants, c'est la commune qui paie le coach et demande si la Municipalité est intéressée, le cas échéant, il suffit de contacter Urban Training. C'est une activité qui se déroule de mai à septembre.

M. Nicolas Rosat informe d'une soirée d'information organisée par Aubonne Attitude et la liste d'Entente qui aura lieu le 12 septembre prochain à 20h00 à la Maison de Ville. Le thème développé sera le logement avec une présentation par M. Guillaume Schneider sur les coopératives d'habitation, suivie par un sujet sur la Place de la Gare et l'évitement d'Aubonne.

Mme Eve Jaquier Butterfield demande que le glossaire du règlement du Conseil communal soit étoffé, pour les nouveaux conseillers. Elle demande également à la Municipalité quelle est sa position envers les pesticides à Aubonne. M. le Municipal Pascal Lincio répond que le glossaire est tiré du règlement type cantonal ; il y a évidemment des pratiques et des manières de s'exprimer, et c'est l'expérience qui guide le Conseiller. Quant à la deuxième question, les services communaux extérieurs n'utilisent aucun glyphosate et les moyens utilisés sont notamment le brûlage. Mme Eve Jaquier Butterfield demande si la Municipalité demande aux utilisateurs des jardins communaux de n'utiliser aucun pesticide. M. le Municipal Pascal Lincio répond qu'il va se renseigner mais rappelle que seule une recommandation pourrait être faite, car les jardins communaux sont loués.

Mme Valérie André annonce qu'il reste quelques places pour Au Bon Brunch et ses visites guidées qui aura lieu dimanche 9 septembre sous les Halles, organisé par la SDA. M. Tanguy Perrenoud, au nom du comité d'Albona Festival, annonce que plus de 7'500 personnes y ont participé, ce fut une belle fête et il tient à remercier officiellement la Municipalité pour son soutien. M. Stéphane Cloux informe sur la Nuit du Jeu qui aura lieu les 5 octobre et 16 novembre à la salle communale de Montherod dès 18h00. Il s'agit d'une soirée jeu où toutes les familles apportent un jeu et jouent ensemble. Il va transmettre les informations pratiques au Greffe municipal d'Aubonne afin que la soirée soit mentionnée sur le site communal.

Le président convie les conseillers présents à un apéritif. La séance se termine à 22h20. Le président rappelle la prochaine séance, mardi 25 septembre à 20h15 à l'Aula.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Yves Charrière

Jacqueline Cretegny